



Sommaire

ACTUALITÉS

p 2

DOSSIER VIANDE BOVINE

p 4

AGENDA

p 7

FORMATIONS CONTACTS

p 8



Édito

Apprendre à être patiente, apprendre à être docile, apprendre à être dépendante, je ne vous décris pas quelques inconvénients du grand âge, mais je vous dépeins le quotidien d'une paysanne bio.

Heureusement février est doux et il n'a que 28 jours, ça paraîtra moins long !

Long, ça l'est déjà, les aides bio 2015 ne sont toujours pas complètement perçues ! Deux ans après nos déclarations PAC, l'administration et la nouvelle Région naviguent toujours à vue.

Avec nos collègues de l'EDE et les centres de gestion, nous essayons de conseiller, mais sans aucune certitude. Le paysan, l'agriculteur, ou le chef d'exploitation, qu'importe le terme, devient corvéable, conscient de sa fragilité économique.

Fragile, on l'est aussi face aux changements. Excessif en tout, le climat nous contraint ; les végétaux souffrent des manques comme des excès. Nos troupeaux et nos productions révèlent nos faiblesses.

Les changements sont aussi sociétaux, sociaux et politiques. On a tous l'attitude un peu paumé de quelqu'un qui marmonne à qui veut l'entendre « j'sais plus où j'habite », dans quel

canton ? quel arrondissement ? quelle région ? La solidarité de tous ira-t-elle aux anciens paysans et surtout à leurs conjoints ? Et si j'ose : y aura-t-il demain encore une Europe ou bien une Triple Alliance (Poutine-Trump-Le P....) ?

Au quotidien, on évolue, des jeunes restent ou reviennent, conscients de l'importance de notre métier pour tous, avec comme nouveau challenge « économiser et protéger l'eau ».

Produire de façon biologique devient incontournable, c'est technique et passionnant ! Il faut s'y impliquer à fond et dans un même temps s'impliquer aussi pour que les marges si difficiles à dégager ne soient pas captées par les intermédiaires et la distribution.

Un jour de printemps, la Région AURA dévoilera son nouveau programme bio.

Les conseillers de votre Chambre sont là pour vous accompagner tout au long du parcours.

Cécile QUINSAT
Membre du bureau
de la Chambre d'agriculture
Responsable de la commission bio

Plan bio

La Chambre d'agriculture mobilisée pour développer l'agriculture biologique (AB).

Considérant que ce mode de production présente des atouts et des potentialités pour l'agriculture de notre département, la Chambre a fait de l'agriculture biologique une priorité 2017.

Que vous soyez en bio ou en réflexion sur un projet bio, pour votre exploitation nous vous proposons un accompagnement personnalisé et un suivi global.

L'ensemble de ces actions est proposé avec le soutien financier de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Vous envisagez de vous convertir en bio ?

La Chambre dispose des compétences, de l'expertise et de l'expérience pour vous accompagner dans ce parcours complexe, de la réflexion de votre projet jusqu'à sa mise en oeuvre.

Le **Point accueil conversion bio**, lieu unique vous orientera selon vos attentes (04 73 43 45 52).

Vous avez la possibilité de demander à votre conseiller :

- **Une Rencontre info bio** pour recevoir les premières informations réglementaires et administratives liées à un projet bio | NOUVEAU CETTE ANNÉE.

- **Un diagnostic de conversion bio, qui comprend :**

- **Une étude de faisabilité** pour identifier précisément les changements de pratiques à prévoir et vous donner des indicateurs économiques essentiels.

- **Une étude de projet de conversion bio** de l'exploitation : étude approfondie aboutissant à la réalisation d'une ou plusieurs projections sur les conséquences techniques et économiques du passage en bio de l'exploitation.

- **Un suivi conversion bio**, pour vous accompagner individuellement, selon vos besoins, pendant la phase de conversion.

Vous êtes déjà en bio ?

Avec le **conseil technique bio**, bénéficiez de conseils pour optimiser vos pratiques et améliorer les résultats de votre exploitation :

- Soit en vous regroupant avec d'autres agriculteurs qui partagent des problématiques communes avec les vôtres : **conseil de groupe**.

- Soit par un **conseil technique individuel bio** (agronomie, grandes cultures, fourrages, élevage...).

La Chambre d'agriculture vous propose aussi :

- **Des formations** tout au long de l'année. Retrouvez-les mois par mois dans ce bulletin ou sur notre site Internet, avec pré-inscription en ligne.

Des bulletins d'information

Les Chambres d'agriculture, avec les référents filières en département, œuvrent pour la diffusion des techniques bio à travers les bulletins "**Produire Bio en Auvergne**" (à télécharger sur notre site Internet).

De nombreux dispositifs d'aides pour faciliter la réalisation de vos projets en AB.

- **Les aides PAC** pour la conversion ou le maintien de l'agriculture biologique sont à demander lors de votre déclaration PAC.

- Si plus de 40% des recettes de l'exploitation de l'année concernée sont issues de la vente de produits certifiés bio ou en 2^e année de conversion (végétaux uniquement), **un crédit d'impôt bio est possible. À demander avec sa déclaration d'impôt sur le revenu.**

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes et l'Europe ont remboursé 100% des **frais de certification en 2016**. (Les règles pour 2017 ne sont pas encore validées).

- Si vous sollicitez un financement dans le cadre d'un **Plan régional pour**

la Compétitivité et l'Adaptation des Exploitations agricoles (PCEA) plusieurs dispositifs existent concernant les bâtiments d'élevage, le matériel.

- **Les aides diverses** : MAEC, l'aide aux veaux bio, à la production de légumineuses fourragères et de protéagineux, sur les brebis, les chèvres....

Vos interlocuteurs :

Pour un projet de conversion : le Point accueil conversion : 04 73 43 44 52

Pour un projet d'installation : le Point accueil installation : 04 73 44 43 35

Pour un conseil en élevage bio, des questions sur les aides spécifiques : Marie-Claire PAILLEUX : 04 73 44 45 58

Pour un conseil en grandes cultures bio : Victoria PIOLLAT : 04 73 44 43 41

Bio-sécurité

Les éleveurs de volailles fermières ont eu la possibilité de rencontrer la Direction Départementale de la Protection de la Population (DDPP 63) lors d'une réunion d'information que nous avons organisée le lundi 6 février dernier.

Cette réunion a été riche en échanges et a permis aux éleveurs présents d'être informés de l'actualité chargée de la filière avicole: influenza aviaire, plan biosécurité...).



Depuis le 1^{er} juillet 2016, toute exploitation de volailles doit appliquer des mesures de biosécurité.

Afin de maîtriser ces mesures une formation d'un jour doit être suivie. La Chambre d'agriculture vous propose 3 sessions : le 10 mars, le 6 avril ou le 22 mai 2017.

i Martine FALGOUX 04 73 44 45 57

Zones vulnérables

125 communes classées dans le Puy-de-Dôme.

En septembre 2014, le rapport de présentation du préfet coordonnateur du bassin Loire-Bretagne annonçait le classement de 208 communes et 2 149 exploitations sur le Puy-de-Dôme, dans le cadre de la révision anticipée liée au contentieux avec l'Union Européenne.

Par rapport à ce projet initial : le nombre de communes classées a diminué de 39% (81 communes retirées dans leur totalité), les surfaces classées ont diminué de 47% et le nombre d'agriculteurs concernés a diminué de 50%.

Vous êtes concerné(e) par la zone vulnérable ?

La Chambre d'agriculture vous propose des solutions pour répondre à vos obligations réglementaires :

• **Plan de fumure et cahier d'épandage** : réalisez vous-même votre plan prévisionnel de fumure et votre cahier d'épandage avec l'outil Mes P@rcelles ou faites-vous accompagner par l'un de nos conseillers.

• **Stockage des effluents d'élevage** : nos conseillers spécialisés calculent et diagnostiquent les capacités de stockage de votre exploitation en fonction de votre système.

Retrouvez toutes les informations relatives aux zones vulnérables sur : www.chambre-agri63.com

 Christelle FRANCON 04 73 44 45 95

PAC 2017

La Chambre d'agriculture vous accompagne.

Comme en 2016, toutes les déclarations doivent être réalisées sous Télépac. La Chambre vous propose une pres-

tation à partir du 1^{er} avril 2017, intitulée "Appui à la télédéclaration PAC".

Celle-ci comprend :

- l'ajout, la modification, la suppression d'îlots ou de parcelles,
- la localisation des cultures, des prairies permanentes et temporaires, des engagements MAEC éventuels,
- le calcul du chargement avec les éléments fournis par vous-même et la diversité de l'assolement,
- la localisation et le calcul du pourcentage du SIE, etc...

Ces prestations sont organisées sur chaque territoire. Des permanences sont également proposées pour être au plus près des agriculteurs. Renseignez-vous et prenez rendez-vous dès maintenant.

 Territoires : coordonnées p 8.

Pour les abonnés Mes P@rcelles, des options sont disponibles soit pour préparer votre télédéclaration PAC soit pour la réaliser.

 Christelle FRANCON 04 73 44 45 95

Calamité grêle

La demande d'indemnité se fait sur Télécalam.

L'accès à la téléprocédure permettant de solliciter les indemnités calamité est prolongé de 15 jours soit jusqu'au 15 mars 2017.

VIE DE LA CHAMBRE

Une réorganisation territoriale...

...pour un service de proximité plus performant à moindre coût.

Sur la volonté des élus de la Chambre, des unités territoriales cohérentes

ont été constituées en redéployant les agents sur les territoires tout en préservant la proximité et en réduisant les charges de fonctionnement.

Le nombre de territoires passe ainsi de sept à cinq avec le regroupement :

- des deux Limagnes (Limagne nord et Limagne sud) qui forment le **Territoire Limagnes**.
- de Dore Bois Noirs avec Livradois-Forez qui constituent le **Territoire Dore Livradois-Forez**.

Quatre antennes (Ambert, Besse, Saint-Gervais et Rochefort-Montagne), plus le siège à Aubière assurent un maillage sur l'ensemble du département.

En complément, deux permanences viennent renforcer le dispositif :

- Thiers : le lundi matin.
- Le Breuil-sur-Couze : le jeudi matin.

Retrouvez toutes les coordonnées des territoires en dernière page du journal.

La nouvelle carte des territoires est disponible sur notre site : www.chambre-agri63.com.

Daniel CONDAT
Vice-président de la Chambre

« Enfin le décret de classement des zones vulnérables est signé.

Votre Chambre a produit un argumentaire sérieux en tenant compte de la réglementation. Ce travail acharné a été suivi de résultats, car dans l'arrêté définitif le nombre de paysans impactés est divisé par deux par rapport à la proposition de départ.

Cependant, il faut rester vigilant, car la prochaine campagne de mesures (2018-2019) pourrait remettre en cause ce classement. Avec tous les acteurs de terrain, nous allons donc œuvrer pour éviter un nouveau classement sur les zones identifiées comme sensibles.

Votre Chambre a subi quelques critiques vis à vis de la gestion de ce dossier, je pense sincèrement que nous ne pouvions pas obtenir un meilleur résultat, pour faire mieux il aurait fallu changer les normes et cela n'est pas du ressort de votre Chambre départementale. »



« Le 17 janvier 2017, la Chambre d'agriculture et l'EDE ont organisé une journée dans les Combrailles sur le thème : « **Viande bovine : des clés pour réussir** » avec plusieurs objectifs à atteindre : la recherche d'autonomie fourragère, la maîtrise technique en terme d'élevage, les choix de production pour optimiser son revenu. Ce fut le cas grâce aux ateliers techniques alimentés par les données de la ferme GAEC Domaine du Château. Dans un contexte malheureusement toujours aussi tendu, nous devons activer tous ces leviers pour progresser sur nos fermes et mieux vivre avec notre métier. Avec la Chambre d'agriculture, avançons ensemble pour réussir demain. »

Olivier CHAPUZET, élu référent productions animales.

Où va la viande produite en France ? Quels sont les circuits de commercialisation majoritaires ? Quels sont leurs besoins et attentes ? Quelles conséquences et adaptations nécessaires pour les éleveurs en viande bovine ?

Autant de questions posées et pour lesquelles Sébastien GARDETTE, président de la Chambre d'agriculture, Raphaël COLAS de FEDER, Emmanuel MARCEL de SICAREV et Christèle PINEAU de l'Institut de l'élevage sont venus apporter des éclairages, les besoins des fournisseurs et les adaptations possibles.

Mieux évaluer les marges de progrès possibles sur l'atelier bovin viande

La production française de viande bovine ne couvre pas la demande des consommateurs français.

Même si la consommation française de viande bovine (veaux inclus) a diminué de 1% en 2016 pour se situer autour 1,575 million de tonnes équi-

valent carcasses, la production française, en augmentation de 1% ne suffit pas à couvrir les besoins. **Des importations sont donc nécessaires.**

La Restauration hors domicile (RHD)* : des clients de demain pour notre viande made in « 63 »

La dernière étude « **Où va le bœuf ?** », conduite par l'Institut de l'élevage en 2015, auprès de plus de 50 opérateurs importants de la filière viande bovine, a permis de connaître les parts de marché, les sources d'approvisionnement ainsi que les besoins de ces derniers.

Ainsi, les GMS (grandes et moyennes surfaces) détiennent 52% de part de marché, suivies par la restauration hors domicile (RHD) à 19% et enfin par les artisans bouchers à 12%, qui résistent et s'adaptent à la demande.

Les 17% produits restant sont essentiellement des mâles qui sont exportés.

« C'est parce que plus de 66% de la viande bovine distribuée est importée, que nous avons notre place » estime Sébastien GARDETTE.

Nous travaillons étroitement avec le Conseil général et le Conseil régional pour que dans les cantines de nos enfants l'approvisionnement soit le plus local possible et essayons de montrer que cela ne fera pas augmenter le prix des repas. »

La viande de femelles races à viande aura sa place si nous réussissons tous à mieux anticiper les demandes.

Même si aujourd'hui, 40% de la consommation de viande bovine l'est sous forme de steak haché, ne permettant pas une valorisation maximale des animaux race à viande, celle-ci reste possible dans le secteur du « frais », si, comme le souligne Emmanuel MARCEL, « nous savons être conformes aux cahiers des charges des filières qualité et des clients. Ainsi pour les vaches, nos clients souhaitent des femelles de moins de 10 voire 8 ans, de conformation R+/U- et d'un poids compris entre 380 et 500 kg de carcasse. »

« Quant aux génisses », renchérit Raphaël COLAS, « le tri commence aujourd'hui dans les exploitations pour discuter ensemble avec l'éleveur, quel sera le meilleur débouché pour chacune de ses jeunes femelles. Cela nous permet de mieux coller à la demande de nos clients et de valoriser chacune des génisses en fonction de son potentiel. En effet, il faut se rappeler que nos principaux acheteurs souhaitent des pièces bon marché et de taille réduite, une offre plus homogène et une viande plus tendre pour que le consommateur ne s'en détourne pas. »

*Restauration hors domicile (RHD) = restauration commerciale (restaurants, cafétérias) et restauration rapide (fast-foods, restauration collective).

Mieux évaluer les marges de progrès possibles sur l'atelier bovin viande

Dans les exploitations avec un atelier bovin viande, la productivité des systèmes reste un élément déterminant de l'amélioration économique.

Ce critère évolue différemment selon les systèmes rencontrés.

En Charolais, ce critère n'est, en moyenne, pas maîtrisé (91,5%) dans le département mais reste proche de ce qui est attendu.

Avec une moyenne de 92,5%, la productivité des systèmes Limousins reste également en dessous de la maîtrise.

En Salers, le critère observé sur le département reste en moyenne au-delà de ce qui est attendu dans ce type de système avec près de 95% de veaux produits.

En système Aubrac, il est également proche d'un résultat maîtrisé autour de 94% de bovins produits.

Dans les systèmes bovins Charolais et Limousin, il est observé un écart majeur de productivité du troupeau en faveur des élevages ayant des périodes de vêlages les plus resserrées.

Ces systèmes qui ont plus de 75% des vêlages en 100 jours maîtrisent la re-

production dans leurs élevages. En dehors des élevages disposant de deux périodes de vêlages maîtrisés, ces élevages enregistrent également peu de vêlages après la mise à l'herbe.

Pour aller plus loin, il est nécessaire que chaque éleveur puisse se positionner sur la production de viande vive et la maîtrise des coûts.

Des outils sont à disposition.

Demandez votre Tableau de Bord « Mon troupeau est-il efficace ? » à l'EDE afin d'évaluer vos marges de progrès possibles.

Le système fourrager, clef de voûte de l'autonomie.



Prenons un exemple des gains escomptés en optimisant la qualité de ses fourrages : une exploitation de 80 vaches allaitantes pourrait gagner 3 330 € sur un hiver, en passant de pratiques de fauche assez tardive à des fauches précoces.

Gain potentiel en optimisant mes dates de fauches

	Récolte tardive		Récolte précoce	
	Ensilage d'herbe	Foin	Ensilage d'herbe	Foin
Stade	Epiaison	Floraison	Début épiaison	Epiaison
Somme de températures à la récolte	900°C	1200°C	700°C	900°C
Valeur fourrage	UFL (UF/kg MS)	0,81	0,63 + 0,1 UFL 0,91	0,73
	MAT (g/kg MS)	12,1	9,5 + 2 MAT 14,1	11,4
Pour une ration équilibrée pour une vache allaitante en lactation et période de repro				
Céréales	0,75 kg/VA		0 kg	
Tourteaux colza	0,75 kg/VA		0 kg	
Fourrage grossier			+ 1 Kg	
€/j/VA			Economie de 0,26 €/j/VA	
Pour 1 hiver (pour 80 VA sur 160j)			Economie de 3 330 € / an	

Adapter ma production pour optimiser mon revenu

Les éleveurs allaitants doivent s'adapter en permanence aux évolutions économiques et réglementaires pour améliorer leur revenu et moderniser leur exploitation.

Dans le marché actuel, l'augmentation du nombre de vêlages apparaît souvent comme le moyen d'améliorer la productivité et la rentabilité des structures. Face à un marché du brouillard essentiellement tourné vers l'Italie,

mais aussi vers des marchés émergents exigeants et plus ou moins stables dans le temps, il est intéressant d'analyser l'intérêt économique de repousser les animaux maigres, voire d'aller jusqu'à la finition, aussi bien pour les mâles que les femelles.

Les résultats de ces dernières années montrent que la finition des génisses présente la même efficacité économique que de réaliser un vêlage supplémentaire, sans revoir le système d'exploitation.

La finition des réformes et la complémentarité des brouillards présentent des résultats favorables et

sont simples à mettre en œuvre.

Ces différentes productions s'adressent à des éleveurs qui maîtrisent bien les résultats techniques de leur élevage : reproduction, alimentation, production fourragère...

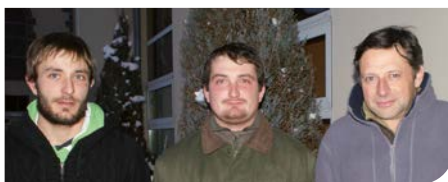
Quelle que soit l'option retenue, il apparaît déterminant de s'adapter aux besoins du marché, tant au niveau du type de produit que de la date de mise sur le marché, afin d'obtenir la meilleure valorisation du produit, en se démarquant de la production standard (essentiellement vaches laitières).

L'organisation du travail, la base d'un bon fonctionnement

Éliane TEISSANDIER de l'EDE a réalisé un diagnostic travail sur le GAEC Domaine du Château.

Le GAEC Domaine du Château à Blot-l'Église

3 associés : Fabien (installé depuis 1995), Maxime (2012) et Antoine (2015).
Exploitation répartie en 4 sites.
170 vaches charolaises.
Producteurs de femelles finies et de broutards lourds.



Le diagnostic de travail est plutôt positif. La situation atypique des 4 sites a été valorisée : éviter la concentration des animaux et valoriser les fourrages sur place. Chaque associé est responsable d'un site, tout en étant capable de remplacer ses collègues.

Les bâtiments bien qu'anciens, sont bien aménagés et fonctionnels. Équipés d'une caméra, les associés

peuvent effectuer un roulement au niveau de la surveillance des vèlages.

Après 2 installations récentes, le GAEC est maintenant en rythme de croisière et souhaite **se stabiliser**. Les associés envisagent de recentrer les vèlages sur 2 périodes distinctes : octobre/novembre et février/mars. Ces 2 périodes permettent d'étaler les charges de travail et la mise sur le marché des animaux, mais exigent une bonne maîtrise technique du troupeau.

Leur objectif n'est pas de planifier des périodes de repos ; l'organisation à 3 leur permet de se libérer facilement en fonction de leurs besoins.

Témoignages

Michel MONTPIED
GAEC de Lavaure à Montcel
3 associés - Bovins allaitants
Naisseur-engraisseur

Que pensez-vous de l'organisation du travail au sein de votre GAEC ?

Il y a des choses à améliorer, mais ça ne se fait pas tout seul. Mon neveu a rejoint le GAEC depuis 6 ans et pour s'organiser à 3 c'est mieux, surtout dans l'élevage. Mon frère est sur l'âge de la retraite et il cherche un repreneur, il s'est inscrit au Répertoire Départ Installation et il a fait la formation "préparer sa transmission" à la Chambre d'agriculture.

Comme le disait Mme TEISSANDIER, la communication au sein d'un GAEC est importante. Mais on a souvent la tête dans le guidon et c'est difficile de changer les habitudes. C'est pour ça qu'un œil extérieur est intéressant, pour montrer les défauts que les éleveurs ne voient pas.

Comment voyez-vous l'avenir de la filière ?

En contractualisant les ventes, en ayant quasiment vendu les bêtes avant de les engraisser et en éliminant les bêtes improductives. En ayant de l'autonomie alimentaire sur la ferme.

Mathieu HERMENT
GAEC (3 associés) à Pulvérières
Bovins allaitants

Qu'avez-vous pensé de cette journée ?

C'était intéressant de pouvoir comparer

notre système de travail. Savoir si nos méthodes sont bonnes, si elles répondent au marché, si notre système fourrager peut correspondre.

Comment envisagez-vous l'avenir de votre exploitation ?

En ciblant ce que l'on peut cibler nous, c'est-à-dire une diminution des charges tout en ayant une qualité de travail satisfaisante. Être autonomes, limiter l'achat de concentrés et avoir une charge de travail limitée. Pouvoir se dégager du temps et avoir une vie sociétale un peu plus moderne.

Aujourd'hui vous arrivez à vous dégager du temps ?

Oui, je prends des vacances. Mais sur le GAEC il n'y a que moi qui en prends. Mais après ça c'est aussi une question de volonté, d'envies personnelles. Moi j'essaie d'adapter mon travail pour me dégager du temps. Mes parents n'ont pas cette volonté.

Benjamin AUBIGNAT
Étudiant BTS ACSE 2^e année

Vous avez un projet d'installation déjà bien défini ?

Oui d'ici un an je m'installe à St-Gervais sur l'exploitation familiale. Pour l'instant c'est un GAEC à 3 avec mon père, mon oncle et mon frère. Je vais remplacer un ou deux associés qui vont partir à la retraite. À termes on sera avec mon frère.

Comment pensez-vous que le GAEC peut faire face aux différents aléas qui se présentent (marché, climat..) ?

C'est une exploitation assez diversifiée : bovins allaitants, ovins allaitants, bovins

de boucherie pour le Carrefour de St-Gervais, céréales...

Ça permet de compenser si une production marche moins bien. Et puis on n'achète pratiquement pas de concentré, on est autonomes en fourrages donc ça nous permet de ne pas être dépendants des matières premières qui coûtent assez cher.

Qu'avez-vous pensé de cette journée ?

On a bien vu l'importance de valoriser nos productions. L'engraissement sur des jeunes bovins ça peut être intéressant. On en fait pas beaucoup pour l'instant, on le ferait peut-être sur des génisses, des circuits courts sur des boucheries autour de St-Gervais... Et puis on a appris pas mal de choses sur les filières, c'était intéressant.

CONTACTS

Chambre d'agriculture

Équipe fourrages
fourrages@puy-de-dome.chambagri.fr
☎ 06 30 00 27 03

Équipe références

b.maugue@puy-de-dome.chambagri.fr
☎ 06 30 00 25 21

EDE Bovins croissance

☎ 04 73 44 46 00

Fabrice LEDIEU

fledieu@puy-de-dome.ede.fr

Éliane TEISSANDIER

eteissandier@puy-de-dome.ede.fr

Dossier réalisé avec la collaboration de l'Institut de l'élevage et de l'EDE du Puy-de-Dôme.

Agenda

MAEC

Réunions d'information

Dans le cadre des contractualisations aux Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC) sur le territoire du Parc Naturel du Livradois-Forez, des réunions d'information destinées aux agriculteurs sont organisées.

● PAEC Dore-Aval

Le 16 mars

- 10h/12h à CELLES-SUR-DUROLLE
Salle de réunions - Communauté de communes de la Montagne Thiernoise.

- 14h30/16h30 à PUY-GUILLAUME

Salle du Conseil - Mairie.

Le 24 mars

10h/12h à PESCHADOIRES

Salle Jean Moulin - Mairie.

● PAEC Plaines des Varennes

Le 23 mars

- 14h30/16h30 à BORG-L'ETANG

Salle du Conseil - Mairie.

● PAEC Dore et affluents

Le 24 mars

- 10h/12h à PESCHADOIRES

Salle Jean Moulin - Mairie.

Le 28 mars

- 10h/12h à COURPIÈRE

Salle de réunion Espace Coubertin (face à l'école maternelle).

Le 4 avril

- 10h/12h à AMBERT

Salle Chabrier.

i Juliette PINGUET 04 73 82 09 74

Arnaud MULLIE 04 73 44 45 76

COLLOQUE RÉGIONAL sur les difficultés en agriculture

Le 21 mars 2017 - 9h-17h

Dans les locaux de Vétagrosup à Marmilhat

Colloque ouvert à tous les agriculteurs et acteurs du monde agricole. Organisé par les Associations Solidarité paysans en Auvergne et Rhône-Alpes, en partenariat avec Vetagrosup Clermont.

i Solidarité Paysans 04 73 14 36 10

JOURNÉES INSTALLATION

En partenariat avec les établissements scolaires agricoles, la Chambre d'agriculture organise des journées d'information sur l'installation, à destination des porteurs - et futurs porteurs - de projets.

● **Le 21 mars 2017 à partir de 9h En Limagne, au lycée St-Joseph du Breuil-sur-Couze.**

i Territoire Limagnes 04 73 44 45 69

● **Le 30 mars à partir de 9h30 En Combrailles, au lycée agricole de Pontaumur.**

i Territoire Combrailles 04 73 85 82 43

Vous connaissez un porteur ou futur porteur de projet ? N'hésitez pas à partager ces rendez-vous.

Les journées installation sont l'occasion de rencontrer l'ensemble des partenaires du parcours à l'installation, l'opportunité d'échanger avec des agriculteurs, des futurs agriculteurs et des conseillers sur les différentes facettes du métier... pour commencer à préparer son projet.

DÉSHERBAGE MÉCANIQUE EN VITICULTURE

La Chambre d'agriculture, en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Vallée de la Veyre et de l'Auzon et la FD CUMA, organise une demi-journée de démonstration d'outils de désherbage mécanique le :

Le 4 avril à 14h à la Roche-Blanche
Parcelle du GAEC de Gergovie, située rue du Stade.

Si l'entretien du sol (enherbement ou travail du sol) de l'inter-rang pose peu de problèmes techniques, il n'en est pas de même pour l'entretien du cavaillon. Actuellement la solution majoritairement utilisée par les viticulteurs reste le désherbage chimique.

Cette journée permettra de mettre en avant une technique alternative, le travail du sol sous le rang. Différents matériels seront exposés et travailleront devant vous. Les échanges pourront se poursuivre lors du pot offert en fin de journée.

i Véronique SARROT 04 73 44 45 23

Formations

AGRONOMIE

● **Piloter son exploitation avec Mes P@rnelles**

6, 13 et 20 mars - St Gervais
9, 16 et 23 mars - Rochefort Montagne
22, 29 mars et 5 avril - Thiers

i Les Territoires

● **Bien démarrer ma campagne avec Mes P@rnelles - Formation d'une journée.**

8 mars - Thiers
15 mars - Thiers
16 mars - Ambert
30 mars - Rochefort Montagne

i Les Territoires

● **Améliorer durablement la productivité de son sol en optimisant sa fertilité par la conservation des sols**

21 mars et 18 mai - Aubière
22 mars et 19 mai - St Gervais

i Les Territoires

AGRICULTURE BIOLOGIQUE

● **Agriculture biologique circuits courts : Quelles voies pour mon exploitation laitière**

10 et 21 mars - Olliègues
10 et 30 mars - Verneugheol

i Les Territoires | coordonnées p.8

● **Gagner en autonomie protéique pour améliorer la rentabilité de son exploitation en agriculture bio**

23 mars et 13 avril - Pontaumur

i Territoire Combrailles

ELEVAGE

● **Les soins alternatifs en bovins**
7 mars et 26 septembre - St Gervais

i Territoire Combrailles

● **Dressage et utilisation du chien de troupeau - Perfectionnement**

20 et 27 mars - Brousse

i Territoire Dore Livradois-Forez

Retrouvez tous les événements sur
www.chambre-agri63.com

i communication@puy-de-dome.chambagri.fr

Formations

DIVERSIFICATION

- **Biosécurité en élevage volailles fermières**

10 mars - Aubière

i Service diversification
04 73 44 45 52

- **Hygiène de base atelier végétal petits fruits et autres alimentaires**

16 et 17 mars - Aubière

i Service diversification 04 73 44 45 52

- **J'actualise le PMS de mon atelier pour me préparer aux contrôles**

27 mars - Aubière

i Service diversification 04 73 44 45 52

FOURRAGES

- **Mieux gérer son herbe en élevage ovins (après-midi)**

7 mars, 6 avril, 4 mai et 8 juin

Rocheft Montagne

i Territoire Dômes Hautes Combrailles

- **J'optimise mon pâturage pour améliorer mon autonomie en élevage allaitant**

7, 28 mars (journée), 25 avril, 16 mai et 13 juin (après-midi) - St Gervais

9, 30 mars (journée), 28 avril, 18 mai et 15 juin (après-midi) - Ambert/Thiers

i Les Territoires

- **Produire des fourrages de qualité, valoriser le séchage en grange zone AOP**

14, 15 mars et 6 avril - Besse

i Territoire Artense Cézallier Sancy

- **J'ajuste mon pâturage pour diminuer mes achats**

14 et 31 mars - Besse

i Territoire Artense Cézallier Sancy

- **Renforcer l'autonomie fourragère de son exploitation pour s'adapter à l'évolution de l'AOP St Neactaire**

17 mars et 18 avril - Besse

i Territoire Artense Cézallier Sancy

GESTION

- **21h on s'était dit rendez-vous dans 3 ans**

7 et 14 mars - Aubière

i Pôle Entreprise 04 73 44 45 55

- **Choisir sa transmission et se préparer à la retraite**

16, 23 et 30 mars - Pontgibaud

i Territoire Combrailles

INFORMATIQUE

- **S'initier ou se perfectionner en informatique**

16 mars et 6 avril - Rocheft Montagne

i Territoire Dômes Hautes Combrailles

INSTALLATION

- **Gagner en rentabilité par une meilleure efficacité technique, économique et sociale**

7 et 24 mars - Picherande

i Territoire Artense Cézallier Sancy

- **Devenir apiculteur professionnel de l'idée au projet**

16 et 17 mars - Aubière

i Pôle Entreprise 04 73 44 45 55

- **Gérer la trésorerie de son exploitation en phase d'installation**

21 mars - Aubière

i Service PPP 04 73 44 45 49

- **Je signe, je m'engage**

23 mars - Aubière

i Service PPP 04 73 44 45 49

VITICULTURE

- **Réduire ses traitements phyto tout en maintenant la qualité du raisin**

9 mars et 6 juillet - Aubière

i Service viticulture 06 75 17 59 98
ou 04 73 44 45 52

CONTACTS

SIÈGE

11 allée Pierre de Fermat - BP 70007
63171 AUBIÈRE Cedex
Tél. : 04 73 44 45 46
Fax : 04 73 44 45 50
contact@puy-de-dome.chambagri.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi
8h30-12h30 - 13h30-17h

TERRITOIRES

Artense Cézallier-Sancy
CADAR - Route des Fraux
63610 Besse

Tél. : 04 73 79 58 72
acs@puy-de-dome.chambagri.fr

Combrailles

Rue Jean-Claude Beaujard
63390 St-Gervais

Tél. : 04 73 85 82 43
comb@puy-de-dome.chambagri.fr

Dômes Hautes Combrailles

Route du Mont-Dore
63210 Rocheft-Montagne

Tél. : 04 73 65 92 69
dhc@puy-de-dome.chambagri.fr

Limagnes

11 allée Pierre de Fermat
63170 Aubière

Tél. : 04 73 44 45 69
lim@puy-de-dome.chambagri.fr

Permanence au Breuil-sur-Couze

Le jeudi matin

Lycée St-Joseph

63340 Le Breuil-sur-Couze

Tél. : 04 73 71 62 15

Dore Livradois-Forez

19 av. de Lyon

63600 Ambert

Tél. : 04 73 82 09 74
dlf@puy-de-dome.chambagri.fr

Permanence à Thiers

Le lundi matin

Place de l'Europe

63300 Thiers

Tél. : 04 73 80 10 06

Comité de Rédaction :

Philippe BOYER, Daniel CONDAT, Daniel MONTAGNON
et Claude VOISIN (élus Chambre d'agriculture)
Annick FORESTIER et Camille TOROSSIAN
(service communication)
communication@puy-de-dome.chambagri.fr

Conception et rédaction : Chambre d'agriculture 63
Février 2016

Crédit photos : Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme
P. Soissons

Impression : Imprimerie Porçu - Cournon (63)
Papier 100 % recyclé

ISSN : 2270-6321